



➤ *Gilles Dupin,*
Président
et Directeur
général du
groupe Monceau
Assurances

**Page 2 à 7 - L'environnement
économique et financier**

Page 8 - Actualités juridiques et fiscales

**Page 9 à 14 - Fiches techniques des
supports**

**Page 15 - La gestion des fonds
d'investissement supports des contrats
en unités de compte**

Page 16 - Glossaire

Numéro Spécial Données Financières

(AU SOMMAIRE)

(ÉDITO de Gilles Dupin)

Osez la diversification !

Notre environnement économique et financier est profondément marqué par l'ampleur du mouvement de décline des taux d'intérêt à long terme observé depuis près de 35 ans, passant de plus de 16,5 % en 1981 à moins de 0,3 % en avril 2016. Une telle chute n'est pas sans conséquence. L'inertie des portefeuilles obligataires constitués à long terme a permis d'afficher des rentabilités nominales supérieures aux taux de marché. Avec l'arrivée à échéance des obligations anciennes offrant des taux nominaux élevés, la recherche de rendements courants au-delà des taux de marché a constitué une préoccupation majeure des assureurs vie.

Le groupe y a répondu par une large diversification des portefeuilles, en y incluant des actions, des biens immobiliers et des obligations convertibles, avec des performances affichées ces dernières années qui, moyennant un risque accepté, plaçaient ses produits aux premiers rangs des classements produits par la presse spécialisée.

Une nouvelle réglementation européenne, dite Solvabilité II, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Conjuguant ses effets aux plans massifs d'achats d'obligations mis en œuvre par la Banque Centrale Européenne, elle contribue à maintenir les taux à des niveaux très bas, voire négatifs, permettant aux États de financer à un coût quasi-nul des déficits budgétaires générés par des dépenses publiques incontrôlées.

Réfléchir aux voies permettant de sortir de cette situation laisse peu de place à l'optimisme quant à la détention d'obligations souveraines : le risque de défaut ne peut être écarté tant les perspectives de remboursement par des États de plus en plus endettés paraissent incertaines.

En poussant les assureurs à privilégier les obligations émises par les États de la zone euro, Solvabilité II pénalise la détention d'actions et de biens immobiliers des sociétés qui cherchent à s'écarter de ce risque, et contrarie la politique financière pourtant empreinte de bon sens développée par notre groupe.

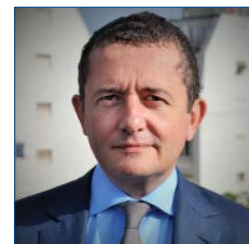
Ces perspectives ne remettent pas en cause l'intérêt que représente la détention d'un contrat d'assurance vie, notamment en matière patrimoniale ou successorale. Elles nourrissent plutôt la réflexion sur l'intérêt de chacun, en fonction de sa propre situation, de rechercher en dehors du fonds en euro les supports à retenir pour la gestion de son contrat. Puisse ce numéro de votre lettre d'information vous aider à redécouvrir la gamme des supports gérés pour vous.



L'environnement économique et financier par Gilles Dupin, Président et Directeur général du groupe Monceau Assurances et Emmanuel Sales, Directeur général de La Financière de la Cité.



> Gilles Dupin,
Président et Directeur
général du groupe
Monceau Assurances



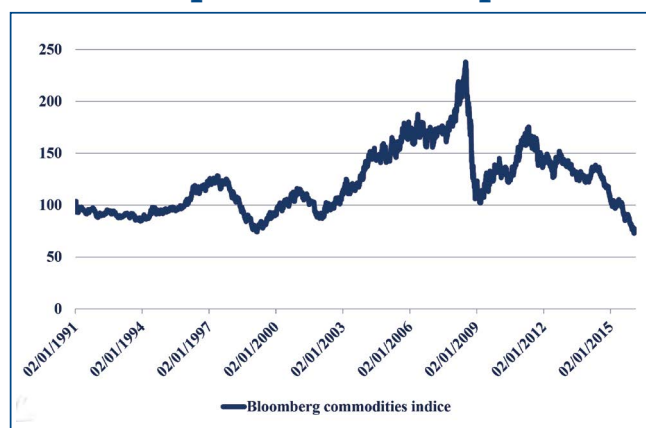
> Emmanuel Sales,
Directeur général de
La Financière de la Cité

L'environnement économique et financier.

L'année 2015 a été marquée par la chute des prix du pétrole et l'envolée du dollar. Ces fortes variations ont affecté de façon différente les économies, en fonction de leur stade de développement, de leur niveau d'endettement extérieur et de leur dépendance aux matières premières. De façon générale, la reprise s'est poursuivie dans les pays avancés, tandis que les pays émergents et en voie de développement ont pâti de **la hausse du dollar et de l'effondrement du prix des matières premières.**

Les marchés de titres ont connu un parcours contrasté. Pendant la première partie de l'année, les politiques monétaires ont continué de soutenir les prix. Dans un climat de report de la date anticipée du relèvement des taux d'intérêt par la Réserve fédérale américaine et de mise en œuvre par la BCE d'un vaste programme d'achat de titres d'État, les opérateurs de marché ont conservé un vif appétit pour la prise de risque. En conséquence, les cours des actions ont atteint de nouveaux sommets sur de nombreux marchés, malgré la médiocrité de certains indicateurs économiques. Les ratios cours / bénéfice au niveau mondial ont suivi la tendance haussière amorcée en 2012 pour dépasser la valeur médiane observée depuis 2005 et même depuis 1987.

> Chute du prix des matières premières



Dans un environnement de taux bas, la recherche de rendement a conduit les investisseurs à faire croître leur exposition aux marchés de la dette privée et, notamment aux obligations d'entreprise des pays émergents, dont l'endettement a augmenté, tant pour les sociétés se finançant sur le marché international que pour celles qui empruntent sur leur marché local. Malgré la détérioration du ratio d'endettement de ces entreprises, les investisseurs n'ont généralement pas exigé de primes de risque plus élevées, du fait de la faiblesse des rendements d'État et de l'abondance des liquidités mondiales.

En réponse à l'accroissement des pressions à la baisse des prix dans le monde, essentiellement dues à la chute du pétrole et des matières premières, la grande majorité des banques centrales ont assoupli leur politique monétaire. Prenant le relais de la Réserve fédérale, la BCE s'est engagée au début de l'année dans un vaste programme d'achat d'obligations d'État mis en œuvre par les banques centrales nationales, qui demeurent en droit les seuls instituts d'émission. Dans ces conditions, **les rendements des obligations d'État atteignaient des minima historiques dans les États membres de la Zone euro.** En Allemagne, le rendement des obligations d'État à dix ans tombait ainsi à 7,5 points de base (0,075 % l'an), tandis que la France et l'Italie enregistraient des évolutions similaires. Les rendements obligataires ont également baissé au Japon, et de façon générale, une part croissante de la dette souveraine des pays économiquement avancés s'est vue attribuer des rendements négatifs.

Cette dynamique de baisse des rendements s'est accompagnée d'une réduction de la liquidité sur les principaux marchés obligataires du fait de la disparition des activités de compte propre des banques consécutivement à l'encadrement croissant des activités financières. Plus sensibles à la contraction de la liquidité, les marchés de la dette souveraine enregistraient ainsi une brusque correction à la fin du mois de mai, sans que, toutefois, ce mouvement entraîne une réévaluation des primes de risque sur les autres classes d'actifs.

Les marchés d'actions entamaient une nouvelle phase de progression en fin d'exercice

Dans ce contexte, la divergence toujours plus marquée entre les politiques monétaires et les situations macro-économiques s'accompagnait d'une forte hausse du dollar américain, qui enregistrait l'une des plus fortes hausses de son histoire progressant d'environ 15 % en termes pondérés des échanges au cours du premier semestre.

Le renversement de tendance s'est opéré à partir du mois d'août.

La levée attendue de restrictions pesant sur les ventes de titres a entraîné de forts dégagements sur les marchés boursiers de Shanghai et de Shenzhen, qui avaient enregistré une progression spectaculaire depuis le début de l'année, favorisée par l'engouement croissant pour la bourse et par le recours étendu aux opérations d'investissement avec effet de levier.

Si la chute des cours a eu un effet limité sur l'activité, dans la mesure où l'économie chinoise est peu dépendante du marché boursier, l'attitude des autorités, qui a consisté dans un premier temps à freiner les ajustements de prix par diverses mesures de rétorsion administrative, a alimenté l'inquiétude des investisseurs sur les perspectives et les risques de l'économie chinoise.

Prenant conscience des risques que faisaient peser l'appréciation du dollar et la chute des matières premières sur la situation de nombreux pays émergents, craignant les effets déflationnistes d'une dévaluation du yuan, les opérateurs se désengageaient massivement des marchés d'actions, qui enregistraient de fortes baisses.

Les valeurs liées au secteur des matières premières étaient particulièrement impactées, à proportion de leur niveau d'endettement et de leur position dans le cycle de production. La tension des primes de risque était également observée sur les marchés de la dette privée, tandis que les rendements d'État, qui avaient rebondi au mois de mai, retrouvaient leurs niveaux les plus bas (0,62 % pour le Bund, 0,98 % pour l'OAT 10 ans ; 1,59 % pour les obligations à 10 ans de l'État italien).

Face à la détérioration des conditions financières et en dépit de l'amélioration du marché du travail et des tensions inflationnistes aux États-Unis, **la Réserve fédérale américaine décidait au mois de septembre de différer contre toute attente sa décision de hausse de son principal taux directeur**, prenant acte des risques que pouvait faire peser le durcissement de la politique américaine sur la liquidité mondiale alors que le poids du dollar dans les échanges et les réserves officielles de change s'était accru. Dans un contexte de politiques monétaires toujours très accommodantes, les marchés d'actions entamaient ainsi une nouvelle phase de progression en fin d'exercice, permettant à la Réserve fédérale américaine de procéder enfin à la révision de son principal taux directeur, sans entraîner de perturbations particulières. Les marchés d'actions européens s'inscrivaient ainsi en hausse sur l'ensemble de l'année (4.637 pour le CAC 40, soit +8,5 %, dividendes non réinvestis), sans que, pour autant, les inquiétudes des investisseurs se soient entièrement dissipées, comme devait en témoigner le regain de la crise boursière à compter du début de l'année 2016.

Huit ans après, la crise financière continue de porter ses ombres longues sur l'activité. Les banques centrales demeurent impuissantes à combattre la baisse des prix courants. **Loin de relancer l'activité, les politiques d'assouplissement quantitatif ont favorisé la création de bulles sur les marchés d'actifs et ont entretenu les craintes de déflation**, tandis que l'encadrement accru des activités financières, via l'entrée en vigueur de nouvelles normes prudentielles (Bâle III, Solvabilité II) a entraîné une contraction des concours à l'économie ; l'interaction entre l'économie réelle et le cycle financier s'est renforcée, la succession de phases de vive expansion et de contraction laissant des séquelles profondes et durables dans des économies fortement endettées. Dans une logique de couverture de passifs longs, la recherche de rendements réels, la protection contre la résurgence de forces de rappel artificiellement comprimées (hausse des taux d'intérêt, inflation), demeurent ainsi le fil conducteur de la politique de placement.

Dans cet environnement, la politique financière privilégie plus que jamais la détention de biens réels.

Les lignes directrices de la politique financière ont peu évolué au cours de l'année. La recherche de rendements stables et adossés à des actifs sûrs, la protection contre une hausse des taux nominaux, la préservation des passifs contre une résurgence de l'inflation, la diversification sur des actifs réels qui ne comportent pas de risque de crédit, demeurent les fondements des décisions prises.

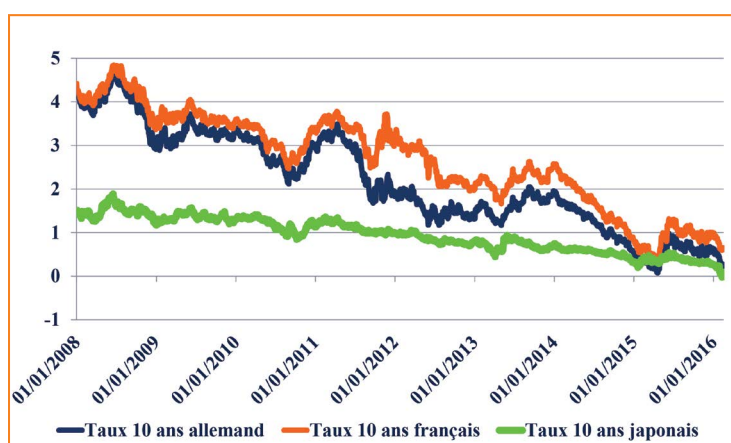
En ce qui concerne les obligations qui, pour des raisons réglementaires, restent le poste principal d'investissement, la mise en œuvre en 2012 du "plan de sauvetage" de la Grèce a suscité **des interrogations sur la place à réserver aux obligations souveraines**. Les "clauses d'actions collectives" semblables à celles adoptées a posteriori par le parlement grec sont présentes dans les contrats d'émission de dettes souveraines postérieurs au 1^{er} janvier 2013. La méfiance s'impose donc envers des débiteurs, parfois endettés à l'excès, et qui peuvent modifier le contenu des contrats signés selon leur convenance.

Les signatures souveraines ne paraissent donc devoir être souscrites ou maintenues en portefeuille que pour satisfaire aux contraintes réglementaires, en étant réservées à la couverture des passifs à très long terme, faute d'une autre alternative. **Les obligations indexées sur l'inflation continuent d'être privilégiées aux obligations à taux fixes**, qui demeurent fortement exposées au risque de remontée des taux d'intérêt, dans un contexte où la liquidité des marchés de la dette souveraine s'est dégradée. Les principales positions ont été constituées sur la dette française et sur la dette de l'État italien, en profitant de niveaux de rendement élevés lors de la première phase de la crise de la Zone euro. Face à la chute des taux d'intérêt, pour financer la politique d'acquisitions immobilières et les opérations de croissance externe, une partie de ces positions a été arbitrée en forte plus-value lors du premier semestre, dans les jours qui ont suivi la mise en œuvre du programme de rachat de titres d'État par la BCE.

Le risque italien, qui fait toujours l'objet d'un suivi attentif, demeure contenu selon les analyses qui sont développées au sein des différents comités ad'hoc, dans la mesure où l'Italie (à la différence de la France) est en situation d'excédent primaire et dispose d'atouts importants en termes de potentiel productif qui ne sont pas nécessairement valorisés dans les indicateurs macro-économiques.

La compression des primes de risque sur les marchés de la dette privée, dans un contexte généralisé de chasse au rendement, a conduit à faire également preuve d'une prudence accrue sur ce secteur d'investissement. L'essentiel des positions demeure géré au sein de fonds d'investissements dédiés dont l'exposition au risque de crédit est restée modérée au cours de l'année, dans la perspective d'une réévaluation des primes de risque. La part des obligations convertibles, qui permettent de participer à la hausse du marché des actions, est restée pratiquement inchangée, compte tenu du renchérissement de la volatilité implicite (qui est la principale composante du prix des options) et de la faible liquidité du marché.

➤ Les taux d'intérêts sont repartis à la baisse



Dans un environnement de taux bas et de hausse de l'endettement public, **les actions demeurent la classe d'actifs qui offre la meilleure perspective à long terme**. L'allocation, effectuée exclusivement au travers de fonds d'investissement, privilégie la recherche de rendement, au travers de sociétés distribuant un dividende en croissance régulière, et l'investissement dans des sociétés présentant une décote par rapport à leur valorisation boursière (style dit "value" en anglais).

Une diversification, marginale, a été opérée sur les actions américaines, dans un contexte de découplage du cycle économique et monétaire des États-Unis et de la Zone euro.

Les actifs réels constituent l'un des piliers de la politique menée

Les actifs réels constituent l'un des piliers de la politique menée. La politique d'acquisitions immobilières, active dès le début des années 2000, concentrée sur des immeubles de bureaux en évitant le secteur résidentiel, moins rentable et administré, reste soutenue. Pour autant que le risque de vacance des biens puisse être contenu, en offrant une indexation de fait des loyers, de tels actifs apportent sur le long terme une protection contre l'érosion monétaire. Ils constituent à cet égard un formidable rempart contre une reprise de l'inflation. Tant la place accordée à cette classe d'actifs dans les allocations, que l'intérêt soutenu des assurés vie pour le support Monceau Investissements Immobiliers ont soutenu le **dynamisme de la politique immobilière** menée par le groupe.

Contrastant avec la politique menée de nombreuses années durant accordant une place aux grandes métropoles régionales, l'attention se concentre depuis deux ans sur des biens proches du quartier central des affaires à Paris, avec une priorité donnée à la qualité des emplacements. Mais l'environnement de taux bas, qui se prolonge, a conduit de nombreux investisseurs, qui, contrairement au groupe, avaient délaissé cette classe d'actifs, à s'y intéresser de nouveau, accroissant la pression sur les prix et pesant sur les rendements.



Immeuble rue de Calais - Paris 9^{ème}

La politique immobilière est légalement entrée dans une logique de diversification internationale

Après un premier semestre de recherches infructueuses de biens à acquérir à des conditions jugées acceptables par le groupe, deux dossiers ont pu prospérer à partir de l'été. Le premier porte sur un bien situé rue de Calais, à Paris 9^{ème}, encore occupé. Développant une surface utile de 5.000 m², il fera l'objet d'une restructuration lourde dès qu'il sera libéré, avec pour objectif une rentabilité prévisionnelle brute de 4,3 %. Le second est également localisé à Paris, dans le 8^{ème} arrondissement, 4 rue Cambacérès, et développe une surface de 2.000 m². Il sera également restructuré à la fin de 2016, au départ de son actuel occupant, le Ministère de l'Intérieur, avec une rentabilité prévisionnelle du même ordre de grandeur, remarquable dans l'environnement actuel de marché, même si elle se situe environ 150 points en deçà de ce qui aurait pu être obtenu voici deux ans.

Au cours de l'exercice, la politique immobilière est également entrée dans une **logique de diversification internationale**, en s'intéressant notamment à des opportunités sur la place de Luxembourg.



Concomitamment, plusieurs **éléments du patrimoine ont été mis en vente**, parce qu'ils ne répondent pas à la stratégie d'investissements du groupe (lots épars, immeuble résidentiel...), et que les tensions sur le marché génèrent des opportunités de s'en défaire dans de bonnes conditions. Une seule opération a pu être définitivement conclue, concernant un étage de la Tour Franklin à la Défense. Une promesse a été signée fin décembre pour l'immeuble de la rue de la Boétie, objet d'un lourd contentieux avec le promoteur. La conclusion de cette opération en mars 2016 a permis d'enregistrer une importante plus-value, qui bonifiera les comptes de l'exercice 2016. Il en sera de même pour un immeuble parisien, situé rue Dumont d'Urville, en cours de restructuration lourde, sur lequel le groupe a accepté d'une entreprise voisine une offre qui ne pouvait être refusée pour ce bien qui n'était pas à vendre.

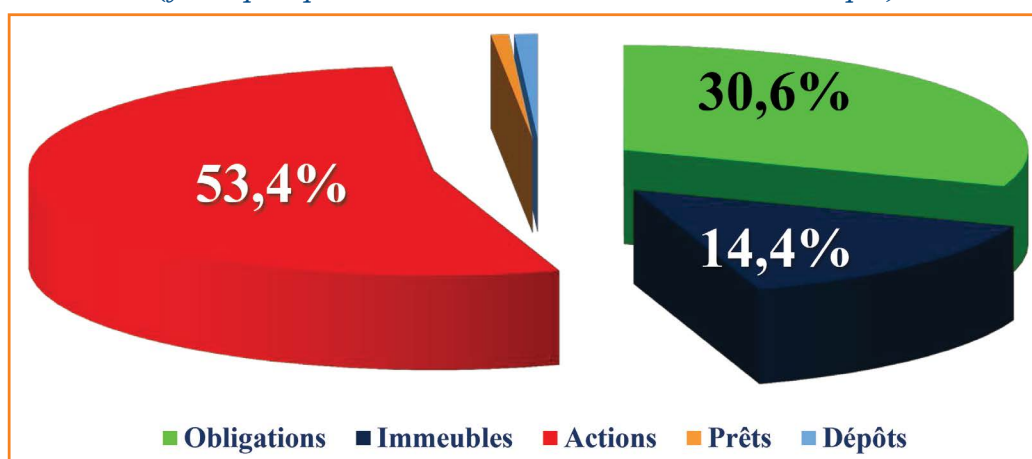
Les investissements réalisés dans les sociétés minières et productrices de **matières premières** (pétrole, énergie, métaux industriels) ont été fortement affectés au cours de l'exercice par la chute du prix du baril et la contraction de la croissance chinoise. Les positions sur les petites et moyennes valeurs qui sont les plus sensibles à la dégradation de l'environnement ont été allégées.

En revanche, dans un contexte où l'abondance des stocks masque les tensions sur les capacités de production, la confiance demeure sur les perspectives à long terme des grandes sociétés fortement intégrées.

Enfin, le groupe conserve des **positions significatives en or physique**, près de 2,5 tonnes, stockées à Zürich, sous la responsabilité de BNP Paribas. La monnaie, en plus d'être un instrument d'échange et un étalon de mesure, est une réserve de valeur, un moyen de régler définitivement les soldes dans l'attente de l'avenir. Les métaux précieux et particulièrement l'or, qui ne change pas de nature, qui est fongible et inaltérable, ont de toute éternité, joué ce rôle. C'est un fait historique et social. Face au risque de monétisation ou de restructuration forcée des dettes publiques, l'or demeure une réserve de valeur intrinsèque, qui ne porte aucun risque de crédit et qui demeure universellement appréciée comme monnaie ou à titre de collatéral. Il constitue donc une réserve stratégique à long terme, appelée à jouer un rôle stabilisateur dans les périodes de tensions financières, politiques et sociales.

> Ventilation des encours gérés

(y compris placements des contrats en unités de compte)





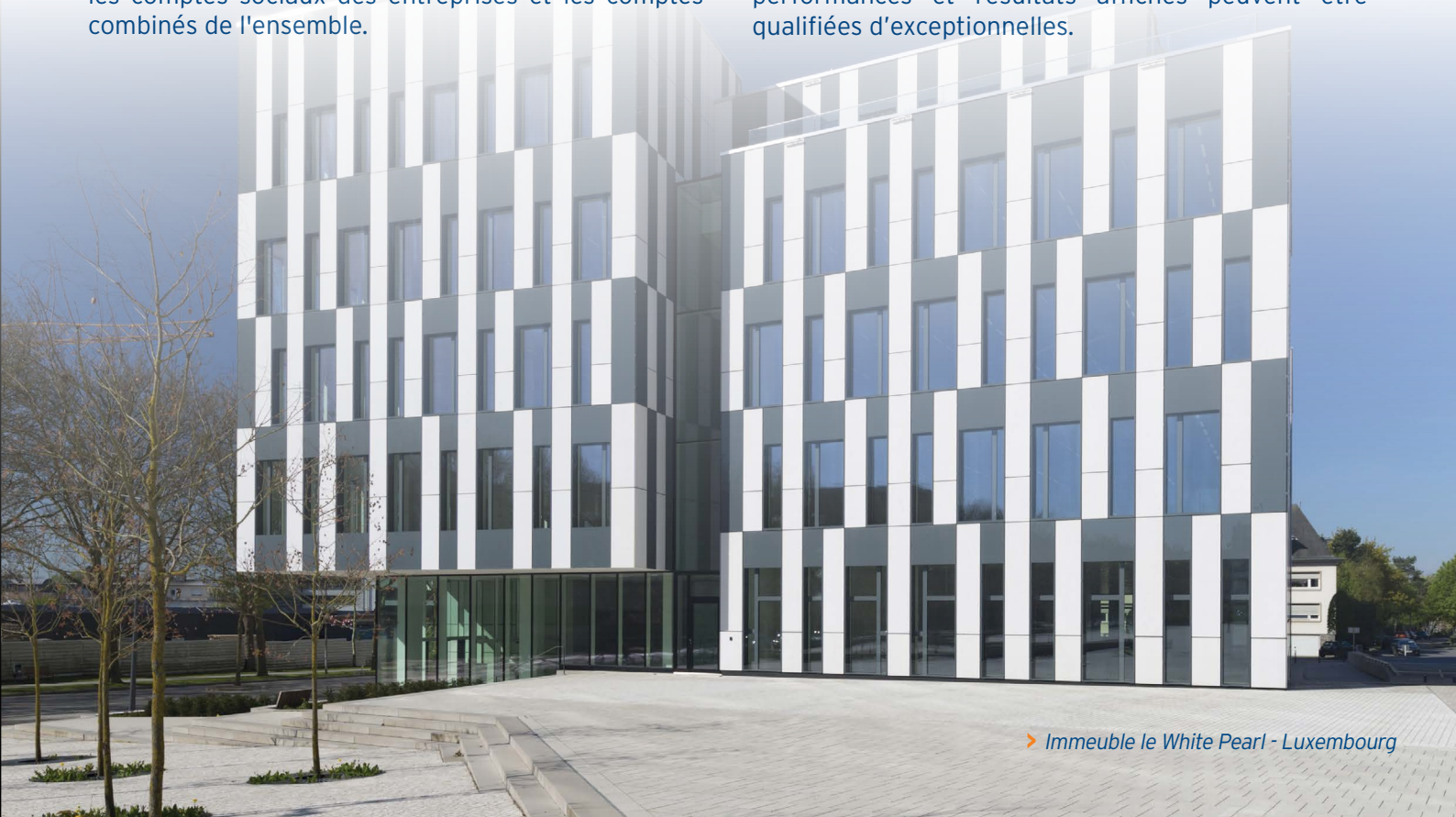
Les principes directeurs de la politique financière suivie ces dernières années ont forgé des profils de portefeuilles atypiques

Les principes directeurs de la politique financière suivie ces dernières années ont forgé des **profils de portefeuilles atypiques** au regard de ceux des autres opérateurs, notamment pour les portefeuilles des fonds en euro, tant par la place importante laissée aux OPCVM d'actions et de convertibles, aux actifs immobiliers que par la prépondérance de titres indexés sur l'inflation dans le portefeuille obligataire et sa conséquence immédiate, la forte exposition du groupe au risque italien. Elle a permis d'enregistrer des performances de qualité, qui ont bénéficié aux adhérents des régimes de retraite, aux titulaires de contrats d'assurance vie en euro et qui ont bonifié les comptes sociaux des entreprises et les comptes combinés de l'ensemble.

Ces principes directeurs sont restés en vigueur et ont été appliqués durant cet exercice 2015, marqué par le développement significatif de l'activité internationale du groupe et l'amorce d'une diversification de sa politique immobilière hors des frontières françaises, tout en conservant pour préoccupations de :

- tirer profit d'opportunités ponctuelles offertes par les marchés, en particulier de la bonne tenue des marchés d'actions durant le premier trimestre, et de la phase de décrue des taux d'intérêt longs en mars et avril, notamment pour dégager les liquidités nécessaires pour financer la politique d'investissements immobiliers et les opérations de croissance externe ;
- abonder les comptes de participation aux excédents des sociétaires et clients ;
- piloter le taux de couverture des régimes de retraite en points, notamment par une politique obligataire active, afin de poursuivre la politique de revalorisation des prestations ;
- bonifier les comptes de résultats combinés de l'exercice, y compris en réalisant des plus-values obligataires conduisant à doter les réserves de capitalisation apparaissant dans les comptes sociaux des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison.

A bien des égards, les réalisations de l'exercice tout comme la contribution de la gestion financière aux performances et résultats affichés peuvent être qualifiées d'exceptionnelles.



■ Évolution de la fiscalité successorale des contrats d'assurance vie souscrits par des époux mariés sous le régime de la communauté légale



Le placement préféré des français connaît un heureux épilogue sur les controverses nées il y a plus de 20 ans à la suite de l'arrêt Praslicka.

Souvenons-nous qu'avec la réponse ministérielle Bacquet du 29 juin 2010, l'administration fiscale avait transposé, en cas de décès, la solution adoptée par la Cour de cassation en cas de divorce (célèbre arrêt Praslicka du 31 mars 1992). Lorsqu'un époux marié sous le régime de la communauté décédait, le contrat d'assurance vie souscrit par son conjoint à l'aide de fonds communs n'était pas dénoué mais la valeur de rachat du contrat au jour du décès constituait un bien commun qui était pris en compte pour moitié dans la succession du conjoint décédé.

Cette pratique, fort controversée, bien que neutre pour le conjoint survivant, exonéré en toute hypothèse de droits de succession, se traduisait par un supplément de droits pour les héritiers, c'est-à-dire les enfants communs du couple : l'intégration de la moitié du ou des contrat(s) d'assurance vie du conjoint survivant.

Cette doctrine est officiellement abandonnée : au plan fiscal, la valeur de rachat d'un contrat d'assurance vie souscrit avec des biens communs et non dénoué au moment du décès ne fait pas partie de l'actif successoral. Cette réponse (réponse ministérielle Ciot du 23 février 2016 intégrée au Bulletin officiel le 31 mai 2016) est applicable pour les successions ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016. Il reste qu'au plan civil, pour le traitement de la succession, la moitié de la valeur de rachat du contrat d'assurance vie non dénoué est toujours à prendre en compte pour le calcul de la réserve et de la quotité disponible.

Cette réponse conforte ainsi l'attractivité fiscale de l'assurance vie et notamment son régime fiscal d'exception pour optimiser la transmission du patrimoine. Le ministre des Finances a d'ailleurs tout récemment consacré à nouveau le caractère fiscal dérogatoire de l'assurance vie, qui « n'est donc pas comparable, dans son objet comme dans ses modalités, aux diverses formes de placements ou de dépôts pour soi-même, tels que les plans d'épargne en actions (PEA) ou les comptes courants. »

Le contrat non dénoué du conjoint survivant est donc exonéré de droits de succession et lors du dénouement du contrat suite au décès de l'assuré, la transmission au bénéficiaire désigné se réalise hors succession et n'est pas soumise aux règles propres aux successions.

Il aura ainsi fallu attendre 5 ans pour cette abrogation, au cours desquels des solutions avaient été mises en place pour protéger les droits du conjoint et des héritiers.

Pour avantager le conjoint, l'adaptation du régime matrimonial reste utile

Pour ceux d'entre vous qui, mariés sous le régime de la communauté légale, avaient opté pour la sage décision d'adopter une clause de préciput, ce retour à un traitement fiscal avantageux du contrat d'assurance vie ne change rien : pour avantager le conjoint, l'adaptation du régime matrimonial reste utile.

Ceux d'entre vous qui, titulaires d'un contrat souscrit conjointement avaient opté pour un dénouement au premier décès, peuvent désormais revenir à un dénouement au second décès, permettant ainsi à l'époux de conserver le contrat en co-souscription et de bénéficier de ce fait de sa fiscalité avantageuse.

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter le meilleur conseil.

Fiches techniques des supports

Inflation et performances des fonds brutes de frais.....	p.10
Monceau Performance	p.10
Monceau Sélection France Europe	p.11
Monceau Sélection Internationale	p.11
Monceau Patrimoine	p.12
Monceau Trésorerie	p.12
Monceau Convertibles	p.13
Monceau Inflation	p.13
Historique des chiffres clés du support immobilier	
Monceau Investissements Immobiliers.....	p.14

Dernière minute :

À l'heure à laquelle nous imprimons, les comptes au 30 septembre des Sociétés Civiles Immobilières sont en cours d'achèvement. La valeur de la part de Monceau Investissements Immobiliers est passée au 1^{er} octobre 2016 à 29,70 € pour un rendement attendu de l'ordre de 3 % hors frais de gestion.

Nom du support : FCP Monceau Performance
Code ISIN : FRO007009717
Classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en euros
Société de gestion : Financière de la Cité

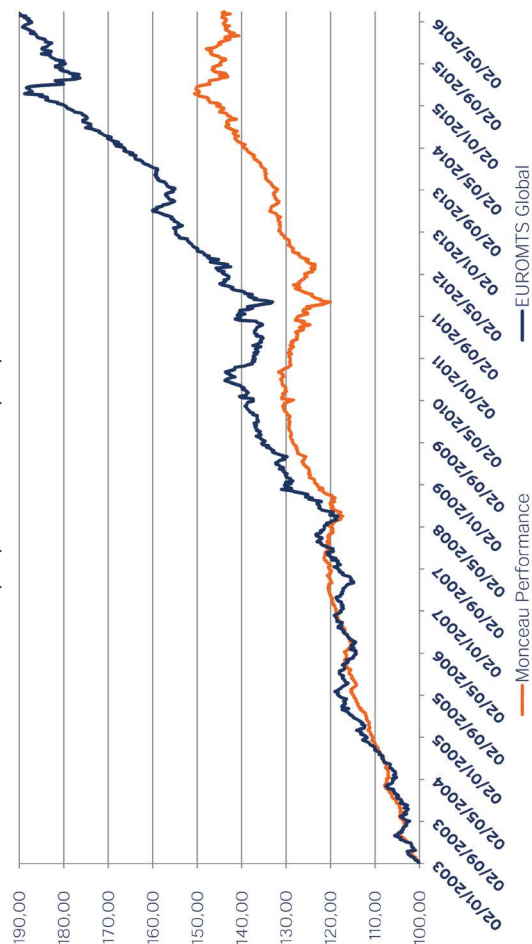
Contrat(s) permettant d'accéder à ce fonds : Dynaplus, Monceau Retraite Indépendants

Actif du fonds au 31/12/2015	Frais fixes de gestion maximum (TTC)	Frais de gestion réels en 2015 (TTC)
35 254 420 €	0,30 %	0,30 %

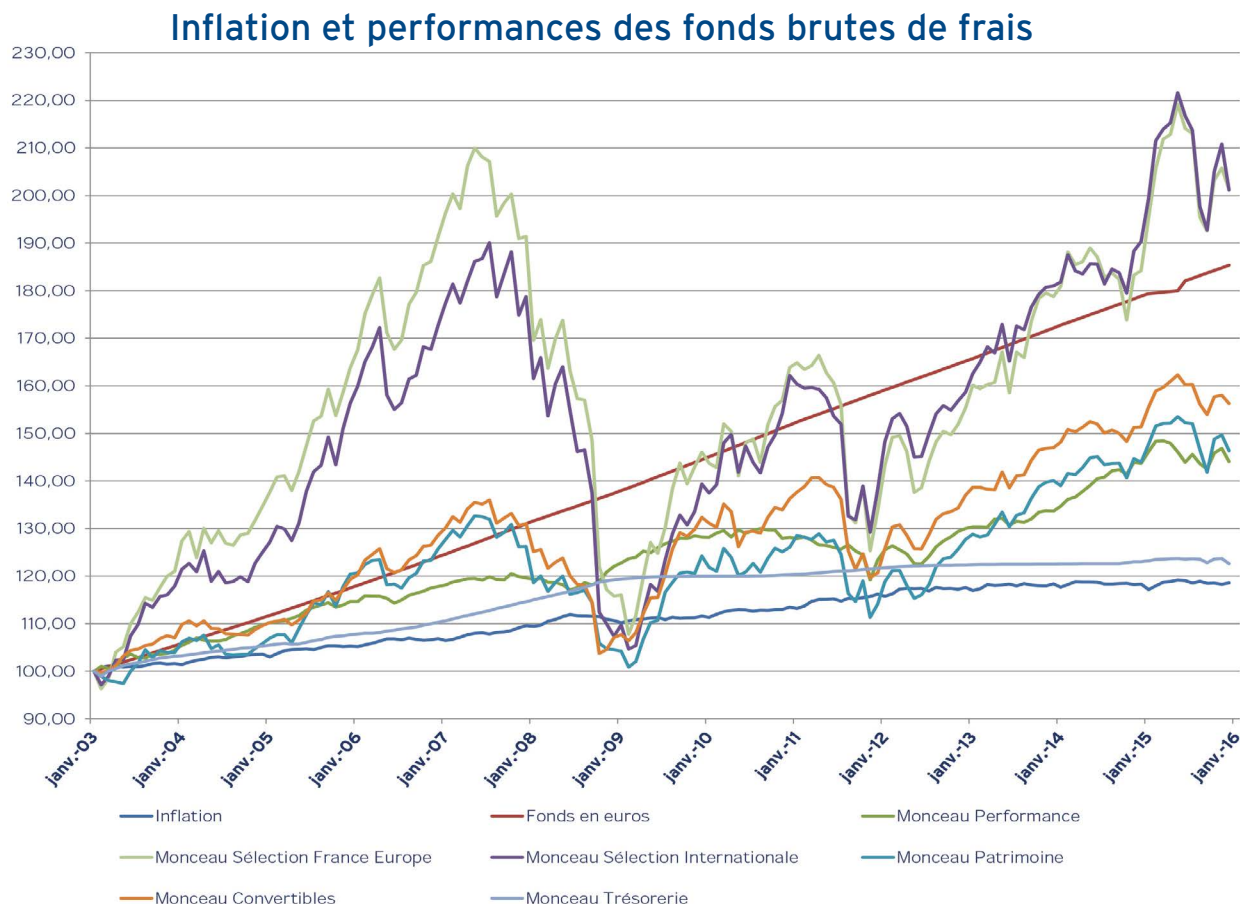
Commission de souscription maximum (TTC) (néant pour les souscriptions effectuées dans le cadre des contrats de Monceau Retraite à l'épargne)	Commission de rachat maximum (TTC)
5,00 %	Néant

	Sur 1 an (du 31/12/2014 au 31/12/2015)	
Performance (non annualisée)	Performance	Volatilité
10,80 %	0,27 %	4,47 %

Evolution des performances du 02/01/2003 au 30/06/2016



Performances et inflation (base 100 en janvier 2003)



Monceau Sélection France Europe

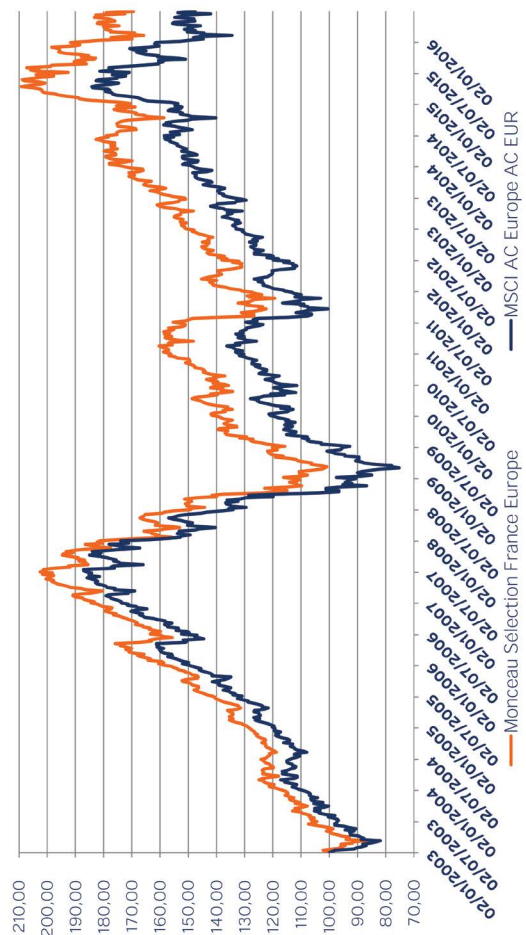
Nom du support : **FCP Monceau Sélection France Europe**
 Code ISIN : FROO07016720
 Classification AMF : Actions des pays de la Communauté européenne
 Société de gestion : Metropole Gestion
 Contrat(s) permettant d'accéder à ce fonds : Dynaplus, Monceau Retraite Indépendants, Livret Épargne Plus

Actif du fonds au 31/12/2015	Frais fixes de gestion maximum (TTC)	Frais de gestion réels en 2015 (TTC)
228 641 997 €	2,00 %	2,00 %

Commission de souscription maximum (TTC) (néant pour les souscriptions effectuées dans le cadre des contrats de Monceau Retraite & Épargne)	Commission de rachat maximum (TTC)
4,00 %	Néant

Sur 3 ans (du 31/12/2012 au 31/12/2015)	Sur 1 an (du 31/12/2014 au 31/12/2015)
Performance (non annualisée)	Performance
29,97 %	10,02 %
Volatilité	Volatilité
12,45 %	15,80 %

Evolution des performances du 02/01/2003 au 30/06/2016



Monceau Sélection Internationale

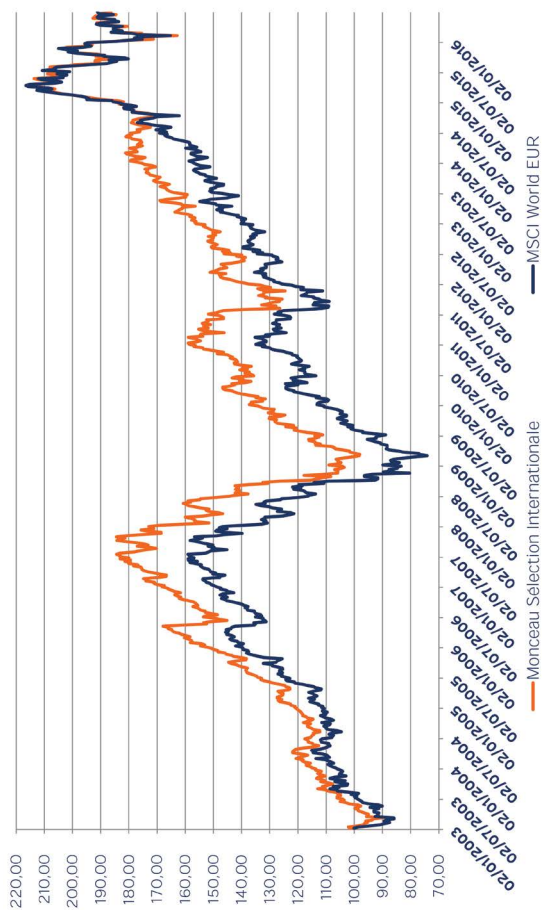
Nom du support : **FCP Monceau Sélection Internationale**
 Code ISIN : FROO07016712
 Classification AMF : Actions Internationales
 Société de gestion : Financière de la Cité
 Contrat(s) permettant d'accéder à ce fonds : Dynaplus, Monceau Retraite Indépendants, Livret Épargne Plus

Actif du fonds au 31/12/2015	Frais fixes de gestion maximum (TTC)	Frais de gestion réels en 2015 (TTC)
47 098 894 €	2,00 %	1,85 %

Commission de souscription maximum (TTC) (néant pour les souscriptions effectuées dans le cadre des contrats de Monceau Retraite & Épargne)	Commission de rachat maximum (TTC)
4,00 %	Néant

Sur 3 ans (du 31/12/2012 au 31/12/2015)	Sur 1 an (du 31/12/2014 au 31/12/2015)
Performance (non annualisée)	Performance
26,80 %	5,88 %
Volatilité	Volatilité
12,97 %	14,06 %

Evolution des performances du 02/01/2003 au 30/06/2016



Nom du support : **FCP Monceau Patrimoine**
 Code ISIN : FRO010515940
 Classification AMF : Diversifié
 Société de gestion : Financière de la Cité

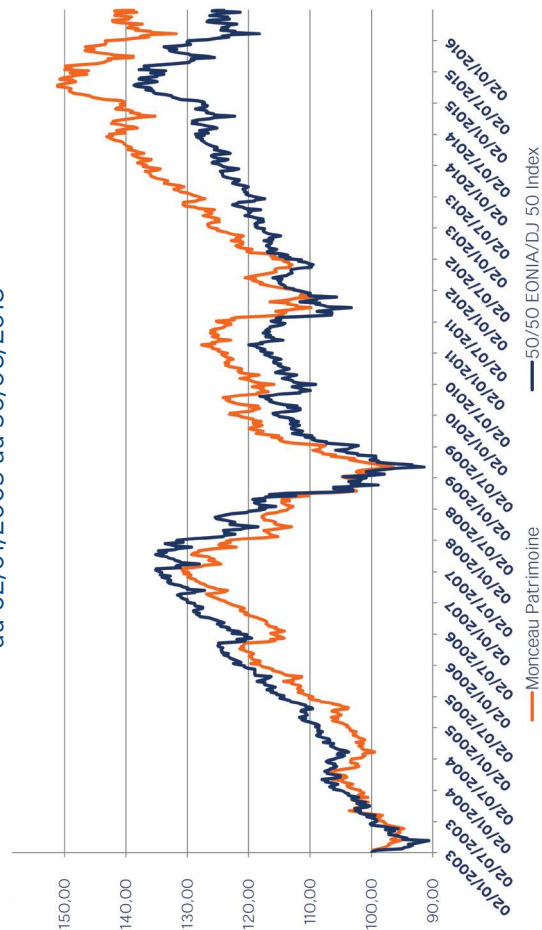
Contrat(s) permettant d'accéder à ce fonds : Dynaplus, Monceau Retraite Indépendants

Actif du fonds au 31/12/2015	Frais fixes de gestion maximum (TTC)	Frais de gestion réels en 2015 (TTC)
60 720 752 €	1,80 %	1,05 %

Commission de souscription maximum (TTC) (néant pour les souscriptions effectuées dans le cadre des contrats de Monceau Retraite & Épargne)	Commission de rachat maximum (TTC)
4,75 %	Néant

Sur 3 ans (du 31/12/2012 au 31/12/2015)	Sur 1 an (du 31/12/2014 au 31/12/2015)
Performance (non annualisée)	Performance
14,60 %	2,25 %
Volatilité	Volatilité
7,06 %	7,60 %

Evolution des performances
du 02/01/2003 au 30/06/2016



Nom du support : **FCP Monceau Trésorerie**
 Code ISIN : FRO007072087
 Classification AMF : Monétaire
 Société de gestion : Financière de la Cité

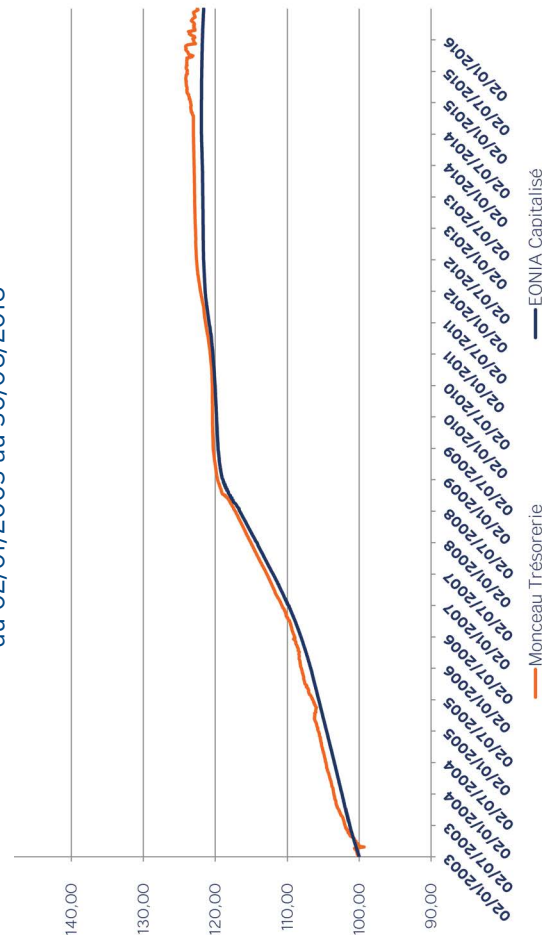
Contrat(s) permettant d'accéder à ce fonds : Dynaplus, Monceau Retraite Indépendants

Actif du fonds au 31/12/2015	Frais fixes de gestion maximum (TTC)	Frais de gestion réels en 2015 (TTC)
17 638 969 €	0,08 %	0,08 %

Commission de souscription maximum (TTC) (néant pour les souscriptions effectuées dans le cadre des contrats de Monceau Retraite & Épargne)	Commission de rachat maximum (TTC)
Néant	Néant

Sur 3 ans (du 31/12/2012 au 31/12/2015)	Sur 1 an (du 31/12/2014 au 31/12/2015)
Performance (non annualisée)	Performance
0,21 %	-0,34 %
Volatilité	Volatilité
0,58 %	1,28 %

Evolution des performances
du 02/01/2003 au 30/06/2016



Monceau Convertibles

Nom du support : **FCP Monceau Convertibles**
 Code ISIN : FROO07046446
 Classification AMF : Diversifié
 Société de gestion : Financière de la Cité

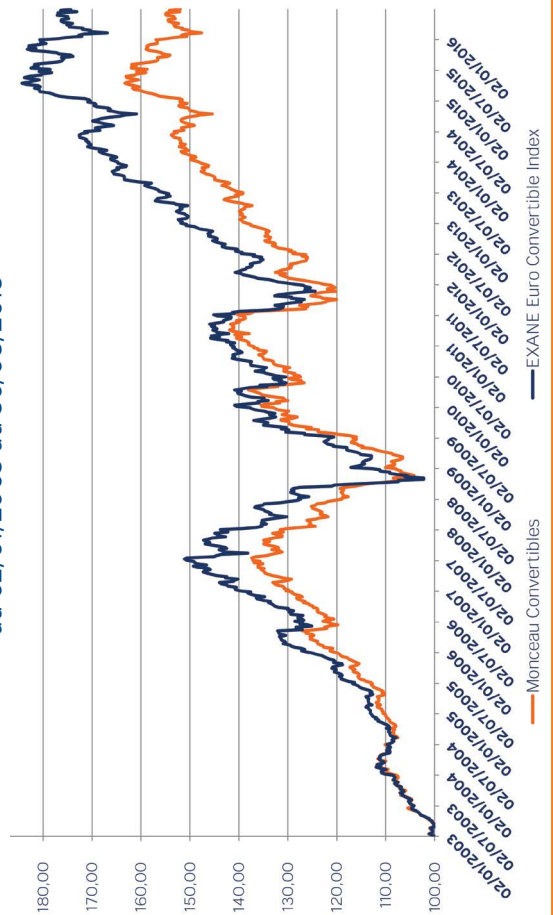
Contrat(s) permettant d'accéder à ce fonds :
 Dynaplus,
 Monceau Retraite Indépendants,
 Livret Épargne Plus

Actif du fonds au 31/12/2015	Frais fixes de gestion maximum (TTC)	Frais de gestion réels en 2015 (TTC)
88 171 944 €	1,794 %	1,35 %

Commission de souscription maximum (TTC) (néant pour les souscriptions effectuées dans le cadre des contrats de Monceau Retraite & Épargne)	Commission de rachat maximum (TTC)
4,00 %	Néant

Sur 3 ans (du 31/12/2012 au 31/12/2015)	Sur 1 an (du 31/12/2014 au 31/12/2015)
Performance (non annualisée)	Performance
14,22 %	3,33 %
Volatilité	Volatilité
5,82 %	5,43 %

Evolution des performances
du 02/01/2003 au 30/06/2016



Monceau Inflation

Nom du support : **FCP Monceau Inflation**
 Code ISIN : FROO10967141
 Classification AMF : Diversifié
 Société de gestion : Vestfathena (jusqu'au 31/12/2015, Financière de la Cité depuis 01/01/2016)

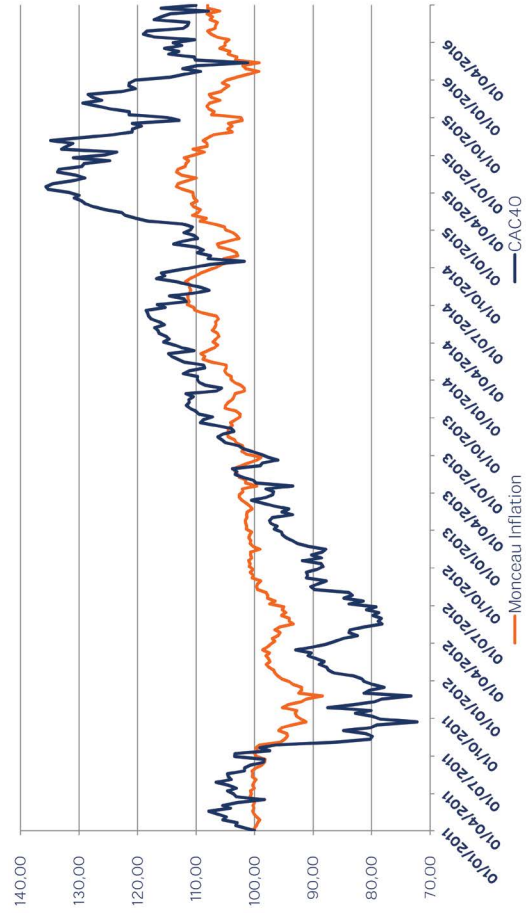
Contrat(s) permettant d'accéder à ce fonds :
 Dynaplus

Actif du fonds au 31/12/2015	Frais fixes de gestion maximum (TTC)	Frais de gestion réels en 2015 (TTC)
46 632 827 €	0,90 %	0,80 %

Commission de souscription maximum (TTC) (néant pour les souscriptions effectuées dans le cadre des contrats de Monceau Retraite & Épargne)	Commission de rachat maximum (TTC)
4,75 %	Néant

Sur 3 ans (du 31/12/2012 au 31/12/2015)	Sur 1 an (du 31/12/2014 au 31/12/2015)
Performance (non annualisée)	Performance
4,05 %	0,34 %
Volatilité	Volatilité
7,88 %	9,64 %

Evolution des performances
du 02/01/2011 au 30/06/2016



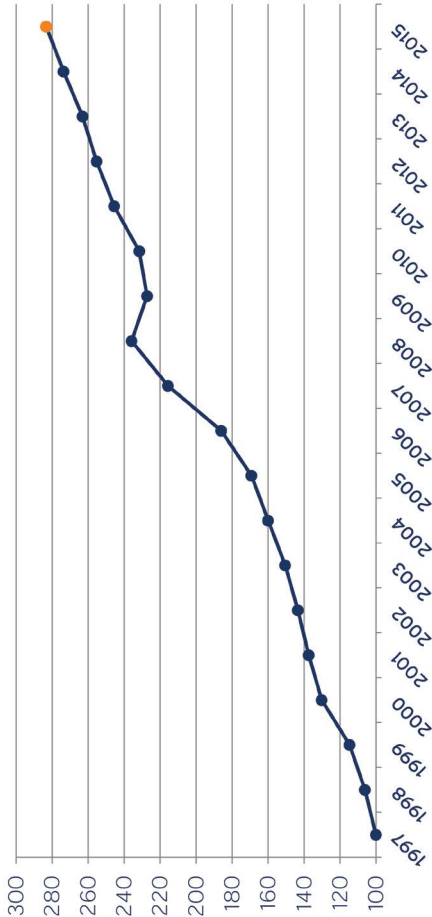
Historique des chiffres clés du support immobilier

Monceau investissements immobiliers (MII)

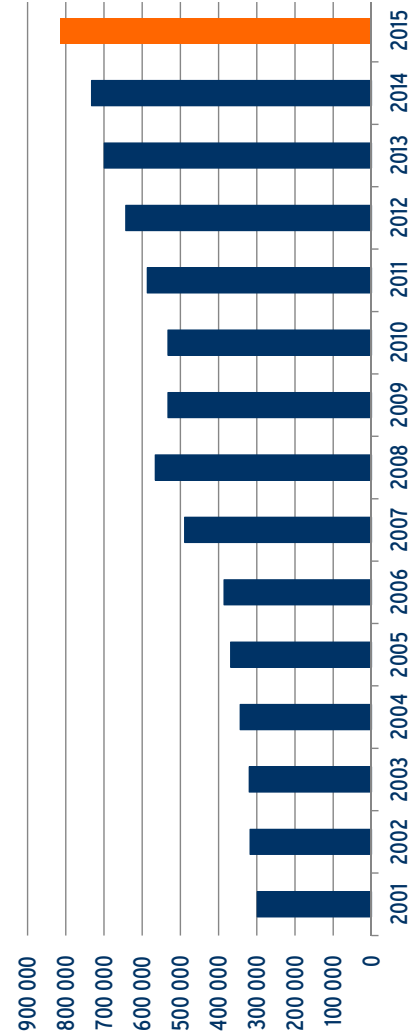
	30/09/01	30/09/02	30/09/03	30/09/04	30/09/05	30/09/06	30/09/07	30/09/08	30/09/09	30/09/10	30/09/11	30/09/12	30/09/13	30/09/14	30/09/15
<i>Capital social</i>	281 129 k€	297 129 k€	297 129 k€	312 723 k€	328 623 k€	328 623 k€	369 623 k€	401 381 k€	401 381 k€	401 381 k€	420 228 k€	452 492 k€	484 183 k€	504 966 k€	556 700 k€
<i>Primes d'émission</i>	6 525 k€	7 525 k€	7 525 k€	8 695 k€	10 245 k€	10 245 k€	17 317 k€	27 560 k€	27 559 k€	27 559 k€	33 713 k€	46 457 k€	59 767 k€	68 984 k€	92 265 k€
<i>Report à nouveau</i>	1 844 k€	2 032 k€	477 k€	379 k€	404 k€	1 016 k€	115 k€	633 k€	220 k€	381 k€	3 101 k€	1 751 k€	1 620 k€	1 289 k€	5 302 k€
<i>Résultat de l'exercice</i>	≈ 17 M€	≈ 14 M€	≈ 17 M€	≈ 18 M€	≈ 18 M€	≈ 22 M€	≈ 19 M€	≈ 20 M€	≈ 18 M€	≈ 18 M€	≈ 9 M€	≈ 20 M€	≈ 16 M€	≈ 37 M€	≈ 34 M€
Capitaux propres	≈ 306 M€	≈ 320 M€	≈ 322 M€	≈ 339 M€	≈ 357 M€	≈ 362 M€	≈ 406 M€	≈ 450 M€	≈ 447 M€	≈ 448 M€	≈ 466 M€	≈ 521 M€	≈ 561 M€	≈ 612 M€	≈ 689 M€
<i>Plus values latentes (non comptabilisées)</i>	≈ 9 M€	≈ 12 M€	≈ 14 M€	≈ 21 M€	≈ 28 M€	≈ 46 M€	≈ 101 M€	≈ 136 M€	≈ 103 M€	≈ 100 M€	≈ 131 M€	≈ 142 M€	≈ 154 M€	≈ 153 M€	≈ 155 M€
Capitaux propres réévalués	≈ 316 M€	≈ 333 M€	≈ 336 M€	≈ 361 M€	≈ 385 M€	≈ 409 M€	≈ 507 M€	≈ 586 M€	≈ 550 M€	≈ 548 M€	≈ 596 M€	≈ 663 M€	≈ 715 M€	≈ 765 M€	≈ 844 M€
Nombres de parts	14 056 460	14 856 460	14 856 460	15 636 160	16 431 160	16 431 160	18 481 160	20 069 062	20 069 062	20 069 062	21 011 392	22 624 605	24 209 135	25 248 276	27 835 011
Valeur de la part avant distribution de dividende	22,447 €	22,384 €	22,622 €	23,068 €	23,451 €	24,864 €	27,435 €	29,209 €	27,409 €	27,302 €	28,385 €	29,291 €	29,551 €	30,316 €	30,308 €
<i>Dividende distribué</i>	≈ 17 M€	≈ 15 M€	≈ 17 M€	≈ 17 M€	≈ 17 M€	≈ 23 M€	≈ 18 M€	≈ 21 M€	≈ 18 M€	≈ 15 M€	≈ 10 M€	≈ 20 M€	≈ 16 M€	≈ 33 M€	≈ 28 M€
Capitaux propres réévalués après distribution	≈ 299 M€	≈ 317 M€	≈ 319 M€	≈ 343 M€	≈ 368 M€	≈ 385 M€	≈ 489 M€	≈ 566 M€	≈ 532 M€	≈ 532 M€	≈ 586 M€	≈ 643 M€	≈ 699 M€	≈ 732 M€	≈ 816 M€
Valeur de part support de l'unité de compte	21,250 €	21,350 €	21,500 €	21,950 €	22,400 €	23,450 €	26,450 €	28,180 €	26,530 €	26,530 €	27,900 €	28,400 €	28,870 €	29,000 €	29,300 €
Rendement pour le détenteur de part	+ 6,6 %	+ 5,3 %	+ 6,0 %	+ 7,3 %	+ 6,8 %	+ 11,0 %	+ 17,0 %	+ 10,4 %	- 2,74 %	+ 2,91 %	+ 7,0 %	+ 4,98 %	+ 4,05 %	+ 5,01 %	+ 4,51 %
Mètres carrés détenus	51 657 m²	91 425 m²	96 799 m²	92 165 m²	94 249 m²	99 387 m²	99 356 m²	92 756 m²	104 071 m²	100 724 m²	94 226 m²	94 224 m²	101 225 m²	103 400 m²	111 716 m²

Rendement cumulé

Rendement pour le détenteur de la part, base 100 en 1997



Capitaux propres réévalués au 30/09 après distribution



■ La gestion des fonds d'investissement supports des contrats en unités de compte

Vous trouverez ci-dessous la description de l'évolution de vos supports d'investissement au cours des derniers mois. Les supports sont classés par horizon d'investissement et niveau de risque croissant. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Votre interlocuteur habituel se tient à votre entière disposition pour vous conseiller dans le choix des supports les plus adaptés à vos besoins et à votre situation patrimoniale.

Monceau Trésorerie

Monceau Trésorerie est un fonds monétaire d'attente, destiné essentiellement à permettre une rémunération minimale de l'épargne dans le cadre de dispositifs d'arbitrages programmés.

Monceau Trésorerie demeure aligné sur les taux directeurs de la Banque centrale européenne. La rémunération du fonds est conforme à celle d'un placement d'attente, dans un environnement de taux historiquement bas.

Monceau Performance

Monceau Performance est investi en obligations publiques et privées. Il vise à réaliser une performance supérieure à celle des obligations d'État à 3-5 ans.

Dans un environnement de forte baisse des taux à long terme, le fonds a privilégié les obligations indexées sur l'inflation et a conservé une faible sensibilité obligataire. La stratégie vise à protéger le portefeuille contre une hausse éventuelle des taux à long terme et une reprise de l'inflation.

Monceau Convertibles

Monceau Convertibles est un fonds investi en obligations convertibles européennes.

Les marchés d'obligations convertibles ont bénéficié jusqu'au début de l'année de la faiblesse des taux d'intérêt et de perspectives favorables pour l'économie mondiale. À partir du mois de mai, les convertibles ont été affectés par les inquiétudes sur la situation de l'économie américaine et la crise de la dette. Elles ont confirmé leur rôle protecteur dans la tourmente boursière et présentent aujourd'hui de bons niveaux de valorisation.

Monceau Patrimoine

Monceau Patrimoine est un fonds mixte, qui vise à surperformer un portefeuille composé à 50 % d'actifs monétaires et à 50 % d'actions.

Après le rebond des dernières années, Monceau Patrimoine a cherché à préserver les performances acquises face aux nouvelles difficultés financières touchant les marchés d'actions et de la dette. Le fonds conserve l'essentiel de ses positions en obligations privées d'entreprises industrielles et commerciales. Il a ainsi pu amortir une grande partie du choc boursier. Avec une stratégie visant à capter la prime de rendement des obligations privées et une exposition modérée aux risques de marché, le fonds demeure bien adapté pour une gestion à moyen terme.

Monceau Inflation

Monceau Inflation a pour objectif d'obtenir une valorisation de l'épargne à long terme supérieure à celle de l'indice d'inflation. Pour ce faire, le fonds investit dans un portefeuille diversifié, composé d'obligations indexées sur l'inflation d'une part et d'actions spécialisées dans des secteurs liés à l'évolution de l'inflation, comme l'immobilier et les matières premières, d'autre part.

Le Fonds a été créé le 30 décembre 2010. La part investie en valeurs du secteur immobilier et en mines d'or a permis de limiter l'impact des baisses de marché sur la valeur liquidative.

Monceau Sélection France Europe

Monceau Sélection France Europe vise à réaliser une performance supérieure à celle des grandes actions européennes à long terme.

Après le rebond de 2009-2010, les marchés d'actions sont à nouveau entrés dans la tourmente. Les risques de rechute de l'économie américaine, la spéculation sur la zone euro entretiennent un climat d'extrême nervosité. Le Fonds a maintenu son écart avec l'évolution des bourses européennes. Dans une perspective de prudence, les investissements privilégient toujours des sociétés européennes ayant des perspectives de résultat clairement visibles, un endettement faible et un dividende stable dans la durée.

Monceau Sélection Internationale

Monceau Sélection Internationale vise à réaliser une performance supérieure à celle des grandes actions internationales à long terme.

Malgré une large diversification de ses avoirs, Monceau Sélection Internationale n'a pas été épargné par la dégradation du climat économique, qui a touché l'ensemble des places boursières dans le monde. Le Fonds conserve toutefois une bonne longueur d'avance sur son indice, avec une variation des rendements beaucoup plus faible.

Supports financiers

Autorité des marchés financiers (A.M.F.)

L'Autorité des marchés financiers est un organisme public indépendant issu de la fusion de la Commission des opérations de bourse (COB), du Conseil des marchés financiers (CMF) et du Conseil de discipline de la gestion financière (CDGF). Ses missions sont de veiller :

- à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne ;
- à l'information des investisseurs ;
- au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

Commission de rachat

Lors d'une opération de désinvestissement d'un fonds, elle vient diminuer le prix de remboursement, donc la valeur de la part ou de l'action. En ce qui concerne les fonds accessibles au titre des contrats de Monceau Retraite & Épargne il est prévu des conditions privilégiées pour les adhérents puisque ceux-ci bénéficient d'une exonération totale des frais de rachat.

Commission de souscription

Lors d'un investissement dans un fonds, elle vient augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur, donc la valeur de la part ou de l'action. Cette commission se cumule avec celles propres au contrat d'assurance vie. En ce qui concerne les fonds accessibles dans le cadre des contrats de Monceau Retraite & Épargne, il est prévu des conditions privilégiées pour les adhérents puisque ceux-ci bénéficient d'une exonération totale de la commission de souscription. Ainsi, dans le cadre des contrats de Monceau Retraite & Épargne, seuls les frais du contrat sont appliqués aux versements effectués par le souscripteur.

F.C.P.

Un fonds commun de placements est une copropriété de valeurs mobilières qui a pour objet d'investir les fonds qui lui sont confiés, selon sa vocation, sur différents titres tels que les actions, les obligations aussi bien sur les marchés français qu'étrangers. Les droits des investisseurs dans un F.C.P. sont représentés par des parts.

Fonds nourricier

Un fonds nourricier est un fonds investi en totalité dans un autre fonds d'investissement, appelé fonds maître.

Frais de fonctionnement et de gestion

Il s'agit des frais supportés directement par le fonds et destinés à lui permettre de remplir ses objectifs. Ils sont exprimés en pourcentage de l'actif géré. Les fonds peuvent prévoir un taux de frais de fonctionnement et de gestion maximum. La plupart des fonds accessibles au titre des contrats de Monceau Retraite & Épargne prélèvent en réalité des frais inférieurs au taux maximum prévu. La performance de la part ou de l'action tient compte des frais de fonctionnement et de gestion effectivement perçus. La performance d'une part ou d'une action annoncée pour une période donnée est donc nette des frais de gestion du fonds.

O.P.C.V.M.

Les organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (O.P.C.V.M.) ont pour objet l'investissement de capitaux qui leur sont confiés dans la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières. On trouve deux types d'O.P.C.V.M. : les S.I.C.A.V. (sociétés d'investissement à capital variable) et les F.C.P. (fonds communs de placements).

Performance de la part ou de l'action

Il s'agit de l'évolution de la valeur de la part (F.C.P., S.C.I.) ou de l'action (S.I.C.A.V.) entre deux dates données. Cette évolution peut être positive ou négative.

S.I.C.A.V.

Une société d'investissement à capital variable est une société qui a pour mission d'investir les fonds qui lui sont confiés, selon sa vocation, sur différents titres tels que les actions, les obligations aussi bien sur les marchés français qu'étrangers. Le capital des S.I.C.A.V. est divisé en actions qui sont détenues par les investisseurs.

Supports profilés

Ils sont composés d'une sélection de supports effectuée parmi ceux accessibles au titre de Dynavie. Le "poids" de chacun des supports retenus permet d'adapter le profil au type de gestion souhaitée. Au sein de Dynavie, trois profils de gestion ont été déterminés : "Prudence", "Équilibre" et "Dynamique". Ils prennent en compte un niveau de risque croissant afin de répondre aux différentes attentes des adhérents. La quote-part de chaque support est choisie par Monceau Retraite & Épargne à l'intérieur de fourchettes définies contractuellement.

Unités de compte

Les contrats d'assurance vie en unités de compte proposent de répartir les versements des souscripteurs entre différents supports tels que les S.I.C.A.V., les F.C.P. ou encore les S.C.I. Les unités de compte font référence aux actions ou aux parts de ces supports.

Volatilité de la part ou de l'action

La volatilité est un indicateur qui mesure les écarts de performances de la part ou de l'action. Elle est calculée sur une période donnée et permet d'apprécier, pour celle-ci, le rapport performance/risque. La volatilité d'un fonds doit être considérée par rapport à celle de la catégorie à laquelle il appartient. Les degrés de volatilité d'un fonds varient selon le type d'actifs qui le composent. Ainsi, parmi les fonds les moins volatiles on trouve ceux de la catégorie "monétaire" et parmi les plus volatiles ceux appartenant à certaines catégories "actions". À performance égale entre deux fonds d'une même catégorie, celui qui affiche la volatilité la plus faible est celui qui a la probabilité la plus importante d'offrir une performance régulière.

Supports immobiliers

Plus-value latente

Différence positive entre la valeur de marché actuelle du patrimoine immobilier évaluée par un expert indépendant et valeur comptable du patrimoine au bilan de l'entreprise.

Primes d'émission

Les primes d'émission constituent une réserve assimilable à du capital, alimentée lors des augmentations de capital par prélèvement sur le versement des associés.

Report à nouveau

Réserve composée par l'accumulation des résultats non distribués de l'entreprise.

S.C.I.

Les sociétés civiles immobilières ont pour objet d'acquérir et de gérer des biens immobiliers. Les droits des associés dans une société civile immobilière sont représentés par des parts.